



Aveyron

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 28 septembre 2015 à 14 h 45, le bureau du conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean- Claude Anglars.

Nombre de membres en exercice : 5.

Membres présents : Mesdames Annie Bel, Sylvie Lopez et Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres absents ou excusés : Messieurs Serge Roques et Christophe Saint-Pierre.

Date de convocation : 14 septembre 2015.

**3 – AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ DE RACCORDEMENT DU SYSTÈME DE
GESTION OPÉRATIONNELLE À L'INPT**

Vu le rapport n° 2.

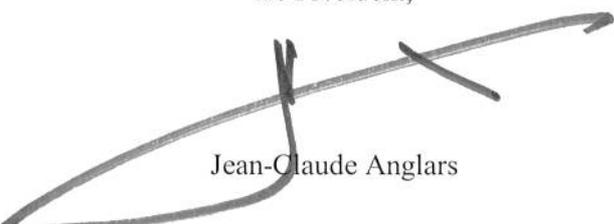
Considérant que l'article 35-II-8° du code des marchés publics permet au pouvoir adjudicateur de négocier sans publicité préalable et sans mise en concurrence un marché qui ne peut être confié qu'à un opérateur économique déterminé pour des raisons techniques ou tenant à la protection du droit d'exclusivité.

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 28 septembre 2015 décidant d'attribuer le marché à la société SIS.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le bureau du conseil d'administration prend acte de ce choix et autorise le président à signer le marché y afférent ainsi que toute pièce en portant exécution.

Fait à Rodez, le 28 SEP. 2015

Le Président,


Jean-Claude Anglars